

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT DANS UN ORGANISME PUBLIC
(Article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels)

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE	
Nom	Prénom
Adresse (numéro, rue, ville)	Code postal
Téléphone	
Courriel	
IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE	
Nom de l'organisme	Ville de Lachute
Adresse (numéro, rue, ville)	Code postal
380 rue Principale, Lachute	J8H 1Y2
IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ	
MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ	
Consultation sur place	<input type="checkbox"/>
Ou	
Envoi de copie du document	<input type="checkbox"/>

Date

Signature

Voir au verso pour les frais

**Extrait du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction
et la transmission de documents et de renseignements personnels**

Section II : Documents détenus par les organismes municipaux

19 \$ pour une copie d'un rapport d'événement ou d'accident;

4,70 \$ pour une copie de plan (par ex. extrait de la matrice graphique);

0,55 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;

0,47 \$ par page photocopiée d'un document (dans le cas d'un règlement municipal, ce montant ne peut excéder la somme de 35 \$).

Dernière mise à jour : 1^{er} avril 2024